

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2002 du CSBB, le 23 février 2003

Hôtel Krone Aarburg

1. Salutation et élection des scrutateurs

A 9.45 heures, notre président, Martin Buser, souhaite la bienvenue à l'assistance. Il sera parlé en allemand, pour que les membres francophones puissent suivre les débats. J.-C. Perlberger se chargera des traductions si besoin est. 56 membres sont présents, aucun invité, la majorité absolue est donc de 28 voix.

Les personnes ci-après se sont excusées pour l'AG: Max Heiniger, Nicolas Rothen, Irma Wüthrich, Marianne Momo, Claude Momo, Jean-Philip Laederach, Ruth Roman-Probst, Walter Rusterholz, Ursula Kupferschmid, Salvatore Pisino, James Papa, Hildegard Steiger, Edith Suter-Bommer, Beatrice Bornhauser, Patrick Vogelsanger, Clara Bruderer, Monika Meier, Gilbert Bläsi, Taddei Bak, Kristina Bak, Julio Burgos, Regula Burgos, Daniel von Gunten, Carmen Kälin, Toni Lüthi, Sonja Lüthi, Andreas Schläpfer, Lucia Schmid, Louis Quadroni, Monika Quadroni, Marcel Knecht, H-P. Schaller.

Malheureusement, nous déplorons le décès, au cours de l'exercice précédent, des membres suivants: Hächler-Bryner Kurt, Hess Ernst, Ramseier Werner. En l'honneur des disparus, nous nous levons et observons une minute de silence.

Jürg Schmid et Eric Burkhardt sont élus scrutateurs à l'unanimité.

La convocation à l'AG a paru conformément aux statuts dans Hunde No. 2/02 et Cynologie Romande No. 1. Dès lors, la présente assemblée est habilitée à délibérer et à prendre des décisions.

Il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour l'élection d'un réviseur des comptes suppléant.

L'ordre du jour est approuvé

2. Procès-verbal de l'AG 2002

Celui-ci a été publié dans Hunde et dans Cynologie Romande.

Il est approuvé à l'unanimité.

3. Rapports annuels

a) du président:
disponible en allemand et en français.

A. Wagner fait procéder au vote. Le rapport du président est approuvé à l'unanimité.

b) de la commission d'élevage:
disponible en allemand et en français.

M. Buser remercie la CDE pour son bon travail, à l'unanimité l'AG approuve le rapport.

c) de la commission des chiens de travail:
disponible en allemand et en français.

M. Buser remercie W. Rusterholz pour son grand engagement tout au long de l'exercice écoulé.

J. Guillod (OG Noréaz): les rapports du président et des chiens de travail ne correspondent pas entièrement. M. Buser: les rapports ont été rédigés et traduits avant qu'on sache clairement qui organiserait le CS 2004.

d) des expositions:

M Buser remercie R-M. Friedli pour son engagement durant le précédent exercice.

R.-M. Friedli donne lecture du rapport en allemand et en français.

P.Probst remercie R-M. Friedli et propose d'archiver aussi son rapport.

4. **Comptes annuels et rapport des réviseurs**

Les comptes annuels sont disponibles en allemand et en français. A. Wagner commente les comptes et explique que les réviseurs ont procédé à une analyse de la situation financière lors de la révision; P. Probst et H. Frei n'ont pas soulevé d'objections contre la tenue des comptes, mais relèvent ceci: mentions occasionnent une perte de 2000 francs, le CC doit surveiller les dépenses, côté chiens de travail, le CS a coûté au club 17 000 francs, si 20 000 francs au total étaient budgétés, 30 000 ont été dépensés. Les dépenses pour les chiens de travail sont trop importantes. P. Probst prie l'assemblée d'approuver les comptes et demande que les dépenses soient contrôlées.

Le réviseur demande à l'AG d'approuver les comptes et de donner quitus au comité, ce qu'elle fait à l'unanimité.

A. Wagner explique que les mentions ne sont pas source de perte, mais qu'elles ne sont envoyées qu'une fois la facture payée, d'où double inscription comptable.

Pour ce qui est des chiens de travail, A. Wagner donne raison à P. Probst, mais les subventions de sponsors ont diminué, alors que les dépenses, décidées par l'AG, n'ont pas varié. Il est aussi demandé pourquoi deux hommes d'attaque et un accompagnant figurent sur la facture. Malheureusement, W. Rusterholz se trouve aujourd'hui à Lachen pour le sélectif du CM. Le subventionnement généreux n'est possible que grâce à l'aide des groupes locaux et à celle de sponsors. La révision s'est déroulée dans une bonne atmosphère. Critiques et suggestions sont souhaitées.

5. **Quitus au CC**

P.Probst a déjà traité ce sujet au point 4..

M. Buser déclare qu'il était difficile de freiner les dépenses; cette année, le CC prend plus au sérieux son devoir de surveillance et en a déjà parlé à W. Rusterholz. Le deuxième homme d'attaque est depuis longtemps un sujet de discussion, il en allait déjà ainsi sous la présidence de P. Probst, quant aux frais liés à l'accompagnant, il faudra encore tirer la chose au clair.

6. **Budget 2003**

Cette année revêt un caractère exceptionnel dans le domaine du chien d'utilité. En effet, le CM prend une dimension plus vaste, si bien que 28 000 francs au total sont budgétés pour l'ensemble des participants (CM, CS). Un accompagnant a toujours été du voyage et indemnisé, même si, parfois, il renonce à cette indemnité. Les recettes provenant des cotisations ont augmenté, ces dernières, par souci de transparence, se sont vues fragmentées, afin que chacun puisse voir ce que le club reçoit. L'objectif est d'obtenir 1000 francs en plus. La question est posée de savoir si la contribution du club au CM sera répartie entre les différents domaines et si l'agility sera aussi prise en compte. Réponse affirmative, mais avec un budget relativement modique. La répartition exacte fera encore l'objet de négociations entre les différents intéressés. Cela dépendra aussi des sponsorings obtenus.

M. Buser revient sur la question de l'accompagnant. Il estime que l'homme d'attaque peut aussi assumer des tâches organisationnelles. La présence d'un accompagnant est-elle dès lors justifiée?

Le budget 2004 est approuvé à l'unanimité.

M. Buser remercie encore une fois A. Wagner pour son travail.

7. Cotisations annuelles

Le CC propose de laisser la cotisation à son niveau actuel (40 francs, sans Hunde ou Cynologie Romande). La cotisation pour le club demeure inchangée. La transparence est désormais de mise, si les revues ou le timbre SCS devaient augmenter, la hausse sera répercutée, mais la cotisation elle-même ne sera pas touchée.

Ce point est unanimement approuvé.

8. Démissions et élections

Démissions: a) Président de la commission d'élevage
b) Membres de la commission des chiens de travail
Ont démissionné en cours d'année, sans prendre contact avec le CC.

Elections: a) responsable des juges de caractère

Poste vacant, H. Bornhauser l'a assumé par intérim; il serait disposé à l'accepter et connaît la matière.

H. Bornhauser déclare à l'assemblée qu'aucune tension n'est en cause, mais qu'il cherche une tâche nouvelle. En raison de diverses activités de la SCS (chiens dangereux, nouveau règlement d'élevage et d'inscription au LOS), les relations publiques doivent être intensifiées; il faut pouvoir réagir très vite, ce qui ne lui est pas possible, faute de temps, et il faudrait aussi avoir des connaissances en informatique. Aussi estime-t-il que la fonction de responsable des juges de caractère serait mieux dans ses cordes.

C'est le seul poste au sein du CC qui est lié à des conditions: formation, accessorats, examen de juge de caractère et expérience. Peu de personnes, au CSBB, remplissent ces exigences, elles ont été contactées, mais ne souhaitent pas assumer cette fonction.

P. Probst: ce poste devrait rester vacant encore une année, c'est-à-dire que H.

Bornhauser pourrait l'assumer ad intérim en tant que président de la commission d'élevage. Ainsi, il serait possible de voter l'an prochain à ce sujet. Mais H. Bornhauser a démissionné de sa fonction de président de la CE et n'appartient plus au CC. Il doit être élu.

Julia Birrer aimerait savoir qui est prévu à la présidence de la CE, il faut en parler, puis voter ensuite.

C. Suter: la formation comme juge de caractère n'existe que depuis que H. Bornhauser a des responsabilités dans ce domaine, depuis 8 ans, il n'a pas manqué un seul EAE.

Le poste de responsable des juges de caractère est important, notre EAE est un examen modèle.

H. Bornhauser s'est déjà retrouvé tout seul lors d'un examen de caractère, alors qu'il n'avait pas été convoqué en tant que juge. Heureusement que J. Jeanneret et P.-A. Bron, invités pour un perfectionnement, sont arrivés sur les lieux. Une fois, un juge de caractère stagiaire s'est présenté à l'examen, mais le responsable des juges de caractère, qui avait tout organisé, n'était pas là.

Il propose H. Dworog au poste de présidente de la commission d'élevage et la présente: pour le moment, elle occupe la fonction de secrétaire au sein du CSBB, remplit bien et consciencieusement ses tâches, est juge de caractère au CSBB et au Club suisse du Berger des Pyrénées, pratique le sport canin dans les domaines de la défense, de l'agility et du travail sur troupeau, est au fait des questions d'élevage, puisqu'elle élève des bergers des Pyrénées, ce qui exclut tout conflit d'intérêt. Si elle était élue au poste de présidente de la commission d'élevage, il faudrait lui trouver un/e remplaçant/e. Des recherches ont été lancées dans cette direction, mais en vain pour l'instant.

Julia Birrer: c'est une chance à saisir; si ces personnes ne remplissent pas correctement leurs fonctions, elles pourraient ne pas être réélues lors des votes officiels de l'an prochain.

L'AG élit à l'unanimité H. Bornhauser comme responsable des juges de caractère.

b) Président de la commission d'élevage

Le CC propose H. Dworog, elle a été présentée sous lettre a). H. Bornhauser souligne que l'ère des ordinateurs a aussi fait son entrée au club et que H. Dworog est à l'aise dans ce domaine.

L'AG élit H. Dworog avec une voix contre et 4 abstentions. M. Buser remercie H. Dworog et lui souhaite plein succès.

Il s'ensuit une pause de dix minutes.

c) Secrétaire

D'ici une année, il faudra pourvoir ce poste. A défaut de candidature immédiate, H. Dworog se déclare d'accord de continuer à assumer le secrétariat jusqu'à ce qu'une solution se présente ou jusqu'à la prochaine AG. M. Buser interroge P. Probst et P. Moosbacher (élu à la CTUS) s'ils connaîtraient un candidat, ce qui n'est pas le cas.

d) Membres de la commission des chiens de travail

Elus l'an dernier, HP Reich et N. Berger ont démissionné lors de l'attribution des tâches. Malheureusement, ni l'un ni l'autre ne sont présents. H. Brunschwiler assume comme auparavant l'administration de la commission.

P.Probst: depuis des années, on élit à la commission des chiens de travail des membres incapables de collaborer. Il est répondu que, parfois, les gens sont élus dans les commissions au pied levé, pour des tâches qu'ils ne veulent remplir.

Pour le moment, aucun candidat n'a été trouvé et, de l'avis du CC, il conviendrait de laisser les postes vacants.

JC Perlberger: la commission technique ne concerne que les chiens de travail, il serait disposé à y représenter l'agility. M. Buser: un chien d'agility est aussi un chien de travail. La SCS différencie entre CTUS et CAMO, tel n'est pas le cas chez nous.

S. Schönauer: puisque la commission des chiens de travail existe, pourquoi communiquer un nouveau règlement juste avant le début d'une manche qualificative? M. Buser explique que la question a été étudiée lors de la conférence des présidents et le règlement adapté en collaboration avec J.-C. Perlberger pour l'année actuelle.

Selon A. Reber, W. Rusterholz remplit son mandat. Les membres de la commission avaient été chargés de trouver des sponsors. W. Rusterholz l'avait contacté à ce sujet pour un cours de pistage, mais le délai était trop court pour lui.

U. Schmid: a proposé un cours d'obédience, refusé pour manque de rentabilité. M. Buser va tirer la chose au clair.

Le CC entend se pencher sur l'organisation de la commission des chiens de travail. Il faudrait intégrer l'agility et l'obédience.

A.Wagner: l'AG vote sur des points pour lesquels elle n'est pas compétente. Il dépose la motion de ne pas voter sur les membres de la commission, mais de rechercher des personnes aptes à accomplir leurs tâches en se conformant au budget.

La motion est unanimement approuvée.

e) Responsable de l'administration des membres

Jusqu'à présent, cette fonction, à la demande de B. Wagner, n'entraînait pas l'appartenance au CC. La responsable de l'administration des membres remplit de nombreuses tâches au sein du CC, en 2002 elle a participé à toutes les séances pour améliorer les échanges d'informations; il conviendrait que le ou la titulaire de ce poste soit élu/e au CC.

A.Wagner: B. Wagner est pour le moment celle qui accomplit ce travail. Normalement, en cas de conflit d'intérêts, il s'abstient; le point de l'ordre du jour n'est pas exact, il s'agit en fait d'élire un membre assesseur. L'élection de sa fille n'entraînerait pas de frais supplémentaires, les séances ont lieu chez lui, les frais, pour presque tous, sont moins élevés, nous ne payons pas de loyer et B. Wagner n'a pas de frais de déplacement, puisqu'elle travaille dans son propre bureau. Elle est aussi responsable du site Internet du club, un facteur d'information important et qui, de surcroît, donne un certain profil à

notre club. .

P.Probst: le président lui aussi devrait activer son adresse e-mail.

L'AG approuve à l'unanimité la fonction d'assesseur au CC dans la personne de B. Wagner.

f) Réviseur suppléant

A.Wagner fait l'éloge de la révision, il lui fait toujours bon accueil, les avis critiques sont les bienvenus. Il demande à Sara Schönauer si elle serait disposée à accepter cette tâche à responsabilité. A la SCS, une ou deux malversations sont détectées chaque année. A. Wagner serait favorable à la candidature de Sara. L'examen matériel prend deux à trois heures, suivi d'un repas. S. Schönauer est élue à l'unanimité et accepte son élection.

9. **Propositions à l'assemblée générale**

-Intégration durable de l'obedience au CS du CSBB

Ursula Schmid: participe aux sélectifs pour le CM, en 2002, pour la première fois, l'obedience a eu sa place au CS du club, il faudrait continuer ainsi. La CC soutient cette proposition, mais une participation minimale de cinq personnes est requises pour que le titre soit attribué lors du CS.

Est approuvé à l'unanimité.

-Seuls les chiens radiographiés pour la DH sont admis aux EAE.

Rita Gigandet: afin que la liste des mâles reconnus aptes à l'élevage paraisse immédiatement dans Hunde et sur Internet, ce qui est important pour les éleveurs, et pas presque une année plus tard.

H. Bornhauser: le CC est neutre face à cette proposition. Au nom de la commission d'élevage, il estime ceci: deux EAE ont lieu par an, aussi en admettant les chiens pas encore radiographiés rend-on service aux propriétaires. D'une part, les pédigrées restent longtemps auprès du service d'évaluation, pour des raisons de disponibilité, d'autre part, certains chiens sont présentés uniquement parce que le propriétaire souhaite connaître leur comportement, sans avoir à les radiographier. Mais nous avons aussi des chiens qui ne sont pas annoncés aux EAE parce que le résultat de la radiographie n'était pas satisfaisant. Si cette pratique se généralisait, cela voudrait dire que moins de chiens viendraient aux EAE, d'où augmentation des frais, le coût demeurant inchangé. La publication dure un certain temps, mais grâce à Internet, il est possible de réduire ce délai.

P. Probst souhaite appuyer H. Bornhauser, le facteur temps pour la publication restera le même si les propriétaires doivent attendre le prochain EAE parce que l'attestation DH n'est pas encore délivrée. H. Bornhauser: après chaque EAE, une liste des chiens aptes est établie.

N. Belet: jusqu'à présent, les choses ont bien marché et le club en profite aussi un peu.

B. Schwarzentruher pense que l'on peut passer l'EAE à partir de 12 mois, à cet âge la radiographie est aussi possible. Si le chien est prêt, pourquoi attendre le résultat de l'examen des hanches? Il est pour le maintien du statu quo.

R. Gigandet: de toute manière il faut attendre, puisque le chien doit avoir 15 mois pour l'examen de l'extérieur.

L'AG rejette la proposition par 46 voix contre, sept voix pour et trois abstentions.

-Changement du nom du GL Noréaz en Haute Broye

Le CC est favorable à ce changement, le groupe n'est plus basé au même endroit. J.

Guillod redonne des explications, avec le changement de lieu et le nom qui ne correspond plus.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. **Distinctions**

Les membres ci-après sont devenus vétérans du CSBB:
Bernegger Marianne, Dürr Bruno, Fleury Georges, Jost Margrit,

R-M. Friedli est le seul membre vétéran de la SCS présent.

Chaque personne présente se voit remettre un insigne, les absents le recevront par la poste. M. Buser précise que tous les vétérans ont reçu une invitation.

Lors du CS de la SCS, Nicolas Rothen a obtenu le premier rang chez les chiens d'accompagnement. Il s'est excusé, la channe lui sera envoyée.

Distinctions en exposition

Champion international et national de beauté Brandy-Boy von Ryfenstein à R. Gigandet.

Champion national de beauté Jason de la Virginie à G. Schneeberger

Tous deux reçoivent une channe, la plus petite étant dévolue au champion national, la plus grande au champion national et international.

R-M. Friedli remet un présent à J. Schmid, membre de la commission des expositions; il est intervenu pour l'organisation du club-show, a économisé bien des kilomètres à R.-M. Friedli et s'est toujours montré très obligeant envers elle.

11. **Divers**

En dépit de l'égalité des sexes, M. Buser souhaite offrir un présent aux dames fonctionnaires et remet un bouquet de fleurs à B. Wagner, H. Schläpfer et R-M. Friedli, H. Dworog, allergique aux fleurs, reçoit des pralinés.

JC Perlberger: à l'occasion du CM en Belgique et puisque A. Wagner a tellement prôné Internet, on pourra obtenir des informations sur cette manifestation sous l'adresse Internet du club ainsi que sur le site du GL Valais.

Le GL Valais vend des t-shirts pour soutenir les équipes du CM au prix de 20 francs, on pourra en acquérir après l'AG.

Il a encore une proposition pour rendre plus attrayant le CS d'agility: 18 chiens concourent en classe 3, en général entre 10 et 12 chiens prennent part au CS, or, en admettant la classe 2, on pourrait avoir 40 participants. Quant aux débutants, ils pourraient disputer le même jour un tournoi des espoirs. Le SC aura vraisemblablement lieu à Olivone, le 26 octobre 2003.

M. Buser remercie J.-C. Perlberger pour son engagement.

Bruno Epper (SKBS Thurland): les donateurs ne peuvent pas voter et ne sont pas éligibles. A l'assemblée général de son groupe local il y a 15 membres et 40 donateurs ce n'est pas correct que la minorité donne le ton.

M. Buser réplique que la SCS ne connaît pas le statut de membres passifs, mais uniquement celui de bienfaiteurs sans droit de vote. P. Probst renchérit et souligne que nos statuts doivent être approuvés par la SCS.

Il existe toujours un grand nombre d'autocollants du club avec les 4 variétés. On est prié d'acheter.

H. Dworog: au cours de la discussion sur le responsable des juges de caractère et le président du CC, H. Bornhauser a été oublié et je souhaite le remercier très chaleureusement pour tout le travail fourni au cours des 15 dernières années. M. Buser s'associe à ces remerciements.

A 12.30 heures, M. Buser remercie les participants pour la diligence mise à traiter l'ordre du jour, invite l'assemblée à se rendre à l'apéritif et souhaite à chacun un bon retour dans ses foyers.

Fin de l'assemblée générale: 12.30 heures.

Heike Dworog

Secrétaire